

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le 21 septembre 2016 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Madame Corinne MARLARD est élue Secrétaire.



Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délégation du Président **Compte rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

Révision statutaire – Loi NOTRe

L'Assemblée à l'unanimité, a approuvé la révision des statuts communautaires.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) **Désignation des représentants de La Terre des 2 Caps**

Le Conseil à l'unanimité a désigné pour la fin du mandat, Messieurs Emile PETIT et Alain BARRE, respectivement titulaire et suppléant, à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Pas-de-Calais.

Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) **Engagement de La Terre des 2 Caps dans le Contrat d'Objectif Territorial**

Le Conseil Communautaire unanime a approuvé le Plan Climat Air Energie Territorial ainsi que son plan d'action. Il a nommé Madame Claire SONZOGNI pour représenter La Terre des 2 Caps.

Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord **Cession de terrain à la SELARL Clinique Vétérinaire Cath'Pattes**

L'Assemblée unanime a adopté la cession à la SELARL Clinique Vétérinaire Cath'Pattes, d'un terrain de 647 m² au prix de 19 € le m² HT, destiné à étendre le bâtiment actuel déjà installé sur le Parc d'Activités. L'acte sera passé en l'étude de Maître RICHEZ, Notaire à Hardinghen.

Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord **Cession de terrain au GIE AGORA**

Le Conseil Communautaire unanime a adopté la cession au GIE AGORA, d'une partie de la parcelle AM 24 pour 1 506 m² au prix de 7,50 € le m² TTC. L'acte sera passé en l'étude de Maître RICHEZ, Notaire à Hardinghen.

Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord – 2^{ème} tranche d'aménagement **Autorisation de commercialisation et de différer certains travaux de finition**

L'Assemblée unanime a approuvé le report des travaux de finition et a autorisé le Président à engager les démarches nécessaires à la commercialisation des différents lots.

FINANCES

Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Marquise **Refinancement de la garantie d'emprunt accordée à Habitat 62/59 Picardie**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a approuvé le refinancement de la garantie d'emprunt accordée à Habitat 62/59 Picardie et a autorisé le Président à signer la convention s'y référant.

Fonds de soutien à l'investissement public local **Demande de subvention pour la réalisation du Pôle Technique Environnemental 1^{ère} phase**

Le Conseil unanime a autorisé le Président à solliciter une subvention de 172 914, 38 €, soit 15 % du coût total du projet de réalisation d'un quai de transfert des déchets ménagers, au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Budget annexe Moy Park 1 **Décision Modificative n°1**

Afin de réaliser des travaux de toiture du bâtiment agroalimentaire loué à la Société MOY PARK endommagé lors d'une tempête en février dernier, l'assemblée unanime a adopté l'inscription de 20 626 € en dépenses et en recettes de fonctionnement au budget annexe Moy Park 1.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2017 **Liste des exonérations**

Conformément à l'article L.2333-78 du CGCT, le Conseil Communautaire unanime a adopté la liste des exonérations 2017 de la TEOM pour les personnes assujetties à la Redevance Spéciale, ainsi que celles passant par un prestataire privé respectant les règles d'élimination et ayant fourni une attestation de ce dernier.

SERVICES DE PROXIMITÉ

Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants « Récré à Cap » **Contrat de location avec la Commune de Ferques**

L'assemblée unanime a autorisé le Président à signer un bail de neuf ans, avec la commune de Ferques pour l'accueil de l'EAJE, avec un loyer mensuel de 1 675,73 €.

TOURISME

Renouvellement de la convention d'objectifs entre La Terre des 2 Caps et l'Office de **Tourisme Communautaire pour la période 2016-2018**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de la convention d'objectifs entre La Terre des 2 Caps et l'Office de Tourisme Communautaire.

Taxe de Séjour Forfaitaire 2017

L'assemblée unanime a arrêté la période de perception de la Taxe de Séjour Forfaitaire 2017 du 1^{er} avril au 15 septembre et a entériné les tarifs applicables l'année prochaine qui restent identiques à 2016.



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

Compte rendu affiché le 28 septembre 2016, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.